

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 JANVIER 2016 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT , M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Karine BASSARD)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 8 décembre est approuvé à l'unanimité.

1. Maison de Santé Pluridisciplinaire : Convention d'engagement

Jusqu'à présent, un accord de principe avait suffi pour la préparation du dossier. Pour que les dossiers de demande de subvention soient finalisés, il est désormais indispensable d'avoir un engagement ferme de la part des professionnels de santé nécessitant d'établir un tarif de location mensuelle.

Ce tarif mensuel de location est proposé à 10€ mensuel du m², tarif basé sur une estimation raisonnable du niveau de subvention qui pourrait être accordé et en prenant en compte un emprunt de 1.400.000€ sur 25 ans.

Il est prévu dans la convention une clause de révision à la baisse du loyer si les montants de subventions accordés sont plus importants.

Après lecture de la convention d'engagement, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de convention d'engagement à faire signer aux professionnels de santé et laisse toute latitude au maire pour engager la négociation.

2. Travaux de voirie 2016 : Adhésion au groupement de commandes

Suite à l'accord qui a été trouvé avec l'entreprise Rougeot concernant le groupement de commandes coordonné par la Communauté de communes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes.

3. Convention Conseil Départemental

La convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention.

4. Chapelle Notre Dame Trouvée

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2015, le cabinet Leynet-Buri avait été retenu. Comme il se doit et avant de notifier le marché, les architectes non retenus ont été informés. Deux architectes contestent le choix fait.

Compte tenu de la situation et du recours de l'un des architectes, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler l'opération et de relancer une consultation « ouverte ».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5. Affaires diverses

• *Circulation et stationnement des cars scolaires au collège*

Le Conseil départemental propose un projet de modification du stationnement des cars scolaires au collège. La mise en œuvre de ce projet implique la modification du parcellaire cadastral car cette parcelle appartient à la Communauté de Communes.

M. le Maire rappelle qu'en 2009, des travaux d'aménagement à hauteur de 9.000 € avaient déjà été faits par la Commune.

Les travaux proposés impliqueraient un reste à charge pour la Commune de 30.000€.

M. le Maire propose de rencontrer à nouveau les services du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal ne souhaite pas prévoir une dépense de 30.000€ sur une opération qu'il estime ne pas être de sa compétence. De plus, les subventions auxquelles la Commune pourrait avoir droit ayant déjà été sollicitées pour les travaux de voirie 2016.

• *Réflexion sur le devenir de la salle des fêtes*

L'exploitation de la salle des fêtes occasionne de plus en plus de difficultés (parquet, sanitaires, revêtements muraux, manque d'isolation, accessibilité, ...). Problématique de sécurité etc ;;; Les travaux d'accessibilité sont estimés à environ 200.000 € auxquels il faudrait ajouter 6 à 700.000€ de rénovation.

L'idée est d'étudier très rapidement un transfert vers la salle polyvalente.

• *Sécurité dans les écoles publiques*

Suite aux tragiques événements du 13 novembre, la Préfecture a fait parvenir un courrier indiquant que les écoles rurales pourraient être la cible d'agressions terroristes.

Des exercices d'évacuation ont eu lieu la semaine dernière.

Il est nécessaire de renforcer la sécurité des écoles.

L'école primaire a été sécurisée en 2015, il faut désormais sécuriser l'école maternelle (protection périphérique et contrôle d'accès). Un devis d'un montant de 20.000€ a été présenté par l'entreprise Dejou (qui avait déjà fait l'école primaire). Ce devis est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Les travaux seront effectués pendant les vacances de Printemps.

• *Vente de divers matériels*

Divers objets dont la commune n'a plus besoin peuvent être vendus.

Il s'agit de :

- 2 anciens mâts du tennis : proposition de reprise pour 250€.
- L'arrosoir le l'ancien terrain de foot : proposition de reprise pour 400€.
- L'ancien appareil à peinture : proposition de reprise pour 500€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de répondre favorablement à ces offres.

• *Location presbytère*

M. le Maire a visité le 12 janvier le presbytère avec Eric Piesvaux qui a pris les mesures nécessaires.

Un loyer pourra être mis en place au 01/04/16 avec l'association diocésaine.

• *Points Apports Volontaires*

La Communauté de Communes met en place une opération de renouvellement ou de complément du parc de points d'apports volontaires.

Les demandes seront étudiées lors de la prochaine réunion de la commission environnement.

• *Bâtiment passage Alais*

Le bâtiment situé au-dessus du passage Alais se dégrade. M. le Maire se pose la question du devenir de ce bâtiment. L'idée serait de vendre si quelqu'un était intéressé. Toutefois, des frais de notaire et

de géomètre seraient à prévoir en cas de vente. La solution la moins onéreuse pourrait être de l'abattre et d'en faire une terrasse.

Ce dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

- *Information cimetière*

Ce travail a été confié à Christian Clément.

La procédure de reprise des sépultures abandonnées a été engagée. 57 tombes sont cassées ou abîmées. Un ossuaire sera créé. C'est un processus long, au moins 3 ans.

- *Parc de jeux*

Jusqu'au changement d'horaire qui interviendra fin mars, le parc du Bassin est en horaires « hiver ». Il est ouvert de 10 h à 18 h, les mercredis, samedis et dimanches ainsi que pendant les vacances scolaires. Ces ouvertures permettront d'alléger la gestion communale et les coûts en découlant.

- *Marché alimentaire du vendredi*

Compte tenu de la désaffection des commerçants et des clients, le marché se tiendra désormais sur la place de la Libération, sans interdiction de stationner et en laissant libre la circulation.

- *Accessibilité*

Le dossier Accessibilité a été accepté.

La commune dispose de 2 périodes de 3 ans pour mettre en œuvre cet agenda d'accessibilité programmée.

- *NAP*

Une convention est signée avec l'association Judo à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette convention est signée à l'unanimité du Conseil Municipal.

- *Remerciements*

La Prévention Routière remercie la Commune pour la subvention de 250€ qui lui a été accordée.

La séance est levée à 21h45